



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 880/2020
Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2019.JGK.7189
Classification : Non classifié

Rapport de controlling en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transports (EDT) de 2020

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'intérieur et de la justice, arrête :

1. Le rapport de controlling EDT de 2020 est approuvé.
2. Le Conseil-exécutif soumet le rapport de controlling EDT de 2020 avec les questions de principe qu'il contient au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance conformément aux articles 51, alinéa 1, lettre c et 52 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21).

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Grand Conseil

Pièces jointes

- Rapport de controlling EDT de 2020